

19 déc 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 19 décembre 2003

Centres collectifs

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui concrétise le soutien fédéral aux projets de recherche des Centres Collectifs.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui concrétise le soutien fédéral aux projets de recherche des Centres Collectifs.

Ces projets, relatifs à des matières de compétence fédérale, concernent les recherches pré-normatives ainsi que les actions de sensibilisation des PME aux normes. Ils sont soutenus à concurrence d'un montant de 2.417.000 euros. Les autres projets reçoivent un financement public mixte de la part de l'Etat et des Régions, en exécution de l'Accord de coopération (**) sur le financement des Centres Collectifs. Les Centres Collectifs ont pour but de sensibiliser les PME en matière de normalisation et de réglementations techniques. Les PME ont en effet un désavantage compétitif réel du fait qu'elles ne disposent pas, contrairement aux grands groupes multinationaux, des ressources financières et humaines nécessaires pour suivre les propositions et les projets de normes et évaluer à temps leur impact. (*) relatif à l'engagement sur les crédits de l'année 2003 des subsides aux Centres collectifs pour leurs projets de compétence fédérale et la poursuite de leurs actions de sensibilisation des petites et moyennes entreprises aux normes. (**) du 5 avril 1995

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe